



TAXE D'APPRENTISSAGE ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

INVESTISSEZ DANS UNE FORMATION D'EXCELLENCE

Nos élèves-officiers sont l'avenir de notre Défense et ont besoin de vous !

ÉDITION

2024

Scannez-moi
pour visionner
le film



Soutenez une jeunesse qui s'engage.

Via la plateforme SOLTÉA, fléchez le **solde de votre taxe d'apprentissage** sur le programme habilité ingénieur de l'École de l'air et de l'espace.

Exemples d'investissements des fonds récoltés : infrastructures sportives, écrans interactifs, aménagement de salles de cours et de TP, plateforme de simulation.

Procédure :

● À partir de 27 mai 2024 :

- ➔ Connectez-vous sur SOLTÉA;
- ➔ Recherchez l'École de l'air et de l'espace via le moteur de recherche : UAI 0130230E - Siret : 13 002 454 000 010;
- ➔ Fléchez votre solde vers l'École de l'air et de l'espace.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !



École de l'air et de l'espace -
Bureau partenariats

NOUS CONTACTER :
partenariats@ecole-air.fr

Bureau Partenariats
Tel. 04 13 93 83 31

www.ecole-air-espace.fr